

---

**[OS] GEPP réunion de démarrage**

---

À partir de

Date Jeu 02/04/2026 11:06

À

Cc

Bonjour,

La délégation SIDP rappelle qu'elle a transmis les demandes initiales par email en date du 20/11/2025 "Demande d'ouverture de la négociation obligatoire sur le GEPP".

La négociation commence nécessairement par un état des lieux de la situation, notamment sur la cartographie des métiers dans l'entreprise.

Les documents afférents à la dernière négociation sont dans le dossier OSR - documents de travail - Documents\GPEC, dossier auquel il faudra donner accès aux absents de 2021/2022.

La délégation demande la liste des compétences mises en oeuvre par les salariés dans le cadre de leurs prestations chez les clients, ainsi que la liste des outils/compétences listés dans l'outil MySkills.

La délégation estime qu'il y a lieu de convenir

- d'un volume de délégation supplémentaire estimé à ce stade à 10 jours pour la négociation
- de l'organisation de plusieurs sessions de travail en commun en présentiel

Pour synthétiser, la négociation sur l'aspect de la cartographie doit nous permettre d'aboutir à une vision telle que celle dans le livret d'accueil (extrait ci-joint)

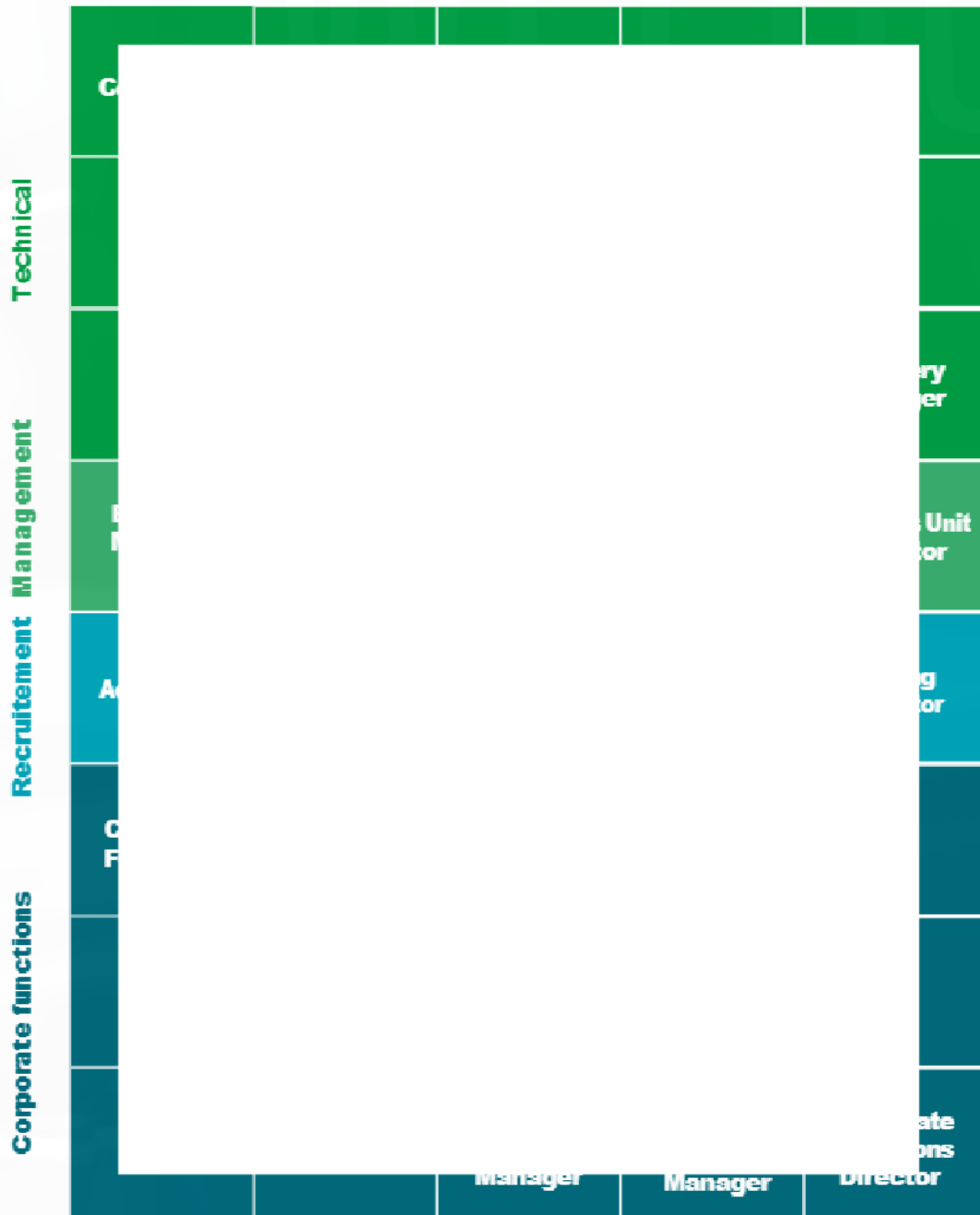
Et particulièrement réfléchir aux métiers plus précisément que "consultant" ou "ingénieur".

A toutes fins utiles, nous orientons aussi les collègues vers le référentiel des métiers travaillé par l'observatoire des métiers de notre branche professionnelle <https://www.opiiec.fr/cartographie-des-metiers>

Cordialement,

## LE PARCOURS D'ÉVOLUTION

Vous accompagner dans votre évolution et votre épanouissement est notre priorité. C'est pourquoi nous vous proposons plusieurs chemins de carrière répondant à vos souhaits et votre potentiel. Que vous soyez attiré par les projets ou par le business, Astek vous offre toutes les clés pour donner un sens à votre parcours professionnel.



*Ce courriel n'appelle ni action ni réponse en dehors des heures de travail*